



PRÉFET DE LA CHARENTE

Madame, Monsieur,

Vous avez passé avec succès l'examen du permis de conduire, et nous vous en félicitons. Il vous appartient de télécharger ou d'imprimer le Certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) sur le site www.permisdeconduire.gouv.fr.

Ce certificat vous donne le droit de conduire pendant quatre mois sur le territoire national.

Pour obtenir le titre définitif, il vous appartient de faire parvenir, à l'adresse suivante :

PREFECTURE
Service droits à conduire
CS 92301
7-9 rue de la Préfecture
16023 ANGOULEME cedex

- s'il s'agit d'un premier permis de conduire uniquement : la somme de 25 euros (chèque établi au nom du Régisseur des Recettes de la Préfecture de la Charente), cette somme n'est pas exigée quand il s'agit d'une extension de votre permis de conduire (permis moto ou poids lourd par exemple)
- Le formulaire « Cerfa référence 06 » complété et signé, accompagné des pièces complémentaires (justificatifs d'identité et de domicile)
- Le coupon dûment rempli en bas de cette feuille

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site de la préfecture www.charente.gouv.fr.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la DD1,

Patrice GAURE

✍

NOM :
PRENOM :
Date de Naissance :
ADRESSE :
N° du PERMIS :
DATE D'EXAMEN :

(version du 09/09/2015)